



PROVINCE DE QUÉBEC

**PROCÈS VERBAL**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 JANVIER 2014**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 janvier 2014 du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tenue au Centre Harpell situé au 60, rue Saint-Pierre. Lors de cette séance, sont présents :

- Madame le Maire, Paola Hawa;
- Mesdames les conseillères Dana Chevalier et Andrée Deschamps;
- Messieurs les conseillers Ryan Young, Daniel Boyer, Yvan Labelle et Michel Boudreault;

Le directeur général, Monsieur Martin Bonhomme.

Madame le Maire Paola Hawa agit comme présidente de la présente séance.

Me Lucie Gendron, greffière, agit comme secrétaire de la présente séance.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**01-030-14 Ouverture de la séance**

Il est proposé par Ryan Young  
Appuyé par Andrée Deschamps

D'ouvrir la séance extraordinaire du 29 janvier 2014. Il est 18h37.

Adoptée à l'unanimité.

**01-031-14 Ordre du jour**

Il est proposé par Daniel Boyer  
Appuyé par Ryan Young

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous :

Adoptée à l'unanimité.

**1. Ouverture de la séance**

01-030-14 Ouverture de la séance

01-031-14      Ordre du jour

**2. Période de questions allouée aux personnes présentes**

**3. Développement communautaire**

**4. services techniques Finances**

**5. Finances**

**6. Administration et greffe**

01-032-14      Approbation du budget de la Société de  
Développement commercial (SDC) pour l'année 2014

**7. Avis de motion, lecture et adoption de règlements**

01-033-14      Adoption du règlement numéro 758 concernant la  
taxation pour l'année 2014 de la Ville de Sainte-  
Anne-de-Bellevue

01-034-14      Adoption des comptes

**8. Dépôt de documents**

**9. Levée de la séance**

01-033-14      Levée de la séance

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES**

La période de questions est ouverte à 18h38 et close immédiatement après étant donné qu'il n'y a aucune question des personnes présentes dans la salle.

**3. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**4. SERVICES TECHNIQUES FINANCES**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**5. FINANCES**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**6. ADMINISTRATION ET GREFFE**

<p><b>01-032-14      Approbation du budget de la Société de Développement commercial (SDC) pour l'année 2014</b></p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par      Andrée Deschamps

Appuyé par              Michel Boudreault

D'approuver le budget de la Société de Développement commercial (SDC) pour l'année 2014 tel que déposé par la SDC.

Adopté à l'unanimité.

**7. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÉGLEMENTS**

**01-033-14 Adoption du règlement numéro 758 concernant la taxation pour l'année 2014 de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue**

ATTENDU la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., chapitre F-2.1);

ATTENDU la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., chapitre C-47.1);

ATTENDU la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal (2008, chapitre 19)

ATTENDU QU' un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné par le maire, Paola Hawa, lors de la séance ordinaire du 9 décembre 2013, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young

Appuyé par Daniel Boyer

D'adopter le règlement numéro 758 dont copie est jointe en annexe «A».

Adoptée à l'unanimité.

**01-034-14 Adoption des comptes**

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier

Appuyé par Daniel Boyer

D'approuver le paiement des comptes suivants :

+Journal des déboursés en date du 22 janvier 2014;

**543 463,51\$**

+Liste des comptes fournisseurs en date du 22 janvier 2013

**80 369,74\$**

**Total :**

**623 833,25\$**

Adoptée à l'unanimité.

## 8. DÉPÔT DE DOCUMENTS

La greffière dépose :

- **Le certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire attestant la réception de l'avis requis par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* par tous les membres du conseil, dont l'original est joint en annexe « A »;**

## 9. LEVÉE DE LA SÉANCE

<b>01-035-14 Levée de la séance</b>
-------------------------------------

Il est proposé par   Andrée Deschamps  
Appuyé par           Michel Boudreault

De lever la présente séance extraordinaire. Il est 18h40.

Adoptée à l'unanimité.

\_\_\_\_\_  
Paola Hawa  
Maire

\_\_\_\_\_  
M<sup>e</sup> Lucie Gendron, avocate  
Greffière

*L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 0220-100-9096*